

## PROCURATION

Le (la) soussigné(e) . . . . .

demeurant . . . . . n° . . . . .

à . . . . .

Coopérateur de la société coopérative de locataires LE LOGIS-FLOREAL, numéro de coopérateur

n° : . . . . .

donne procuration à . . . . .

- Un coopérateur de la Coopérative LE LOGIS-FLOREAL ( n° de coopérateur . . . . . ) (\*)
- Une personne majeure habitant avec moi et dûment déclarée comme faisant partie du ménage (\*)

pour le (la) représenter à l'Assemblée générale ordinaire du 30 mai 2026..

Fait à Bruxelles, le . . . . . 2026

*(signature et faire précéder de la mention "Bon pour pouvoir")*

**La présente procuration doit impérativement être accompagnée du carnet de sociétaire de la personne qui donne procuration ou d'une copie de sa carte d'identité recto-verso.  
Elle doit être parvenue au siège de la société (av. G. Benoidt 22 à 1170 Bruxelles) au plus tard le mardi 26 mai 2026 à 10 heures.**